

LE MARCHÉ NEERLANDAIS au regard des exportations Tunisiennes ⁽¹⁾

A la suite d'un nouveau recul des exportations de la Tunisie, accompagné d'une augmentation sensible de ses achats aux Pays-Bas, notre balance commerciale avec ce pays, qui depuis la guerre avait toujours été favorable à la Régence, se trouve maintenant inversée (2)

Nos exportations, qui avaient déjà, en 1952, diminué de moitié par rapport à l'année 1951, ont accusé en 1953 une nouvelle baisse de 32%. Cependant que nos importations, continuant à progresser (47% en 1952 par rapport à 1951) accusent en 1953 une augmentation de 11% par rapport à l'année précédente.

La Tunisie devient ainsi débitrice pour une valeur de plus de trois millions de florins, soit près de 300 millions de francs.

Balance commerciale des échanges entre la Tunisie et les Pays-Bas
(en milliers de tonnes et de florins)

	1951		1952		1953	
	Q	V	Q	V	Q	V
Exportations de Tunisie ..	212	21.007	151	10.573	115	6.885
Importations de Tunisie ..	3	5.884	7	8.639	11	10.073
Solde créditeur de la Tunisie	—	15.163	—	1.934	—	—
Solde débiteur de la Tunisie	—	—	—	—	—	3.188

(1) (D'après des renseignements fournis par les Services de l'Afrique du Nord près l'Ambassade de France à Bruxelles).

(2) En règle générale les statistiques d'importation d'un pays A pour les produits venant d'un pays B ne correspondent pas aux statistiques d'exportation du pays B vers le pays A. Ceci s'explique par le fait que certains produits sont détournés vers d'autres pays C, puis réexpédiés vers le pays A après avoir subi éventuellement des transformations. Pour le pays B ces marchandises sont sorties vers C alors que pour le pays A elles sont originaires de B.

En matière d'importation, les livraisons de sucre qui occupaient la première place en 1952 ont fortement diminué ; elles ont été remplacées par des livraisons de produits métallurgiques qui viennent en tête, en 1953, avec 24 millions de florins.

Les fournitures de produits laitiers et autres se sont maintenues au niveau de l'année précédente.

En matière d'exportation, on relève à l'examen du tableau comparé de nos ventes pour les deux dernières années :

— une chute des expéditions de phosphates, compensée en partie par l'augmentation des exportations de minerais de fer ;

— l'interruption des ventes d'orge, légumes secs et de matières premières textiles ;

— l'apparition de courants nouveaux, encore faibles cependant, portant sur les terres réfractaires et les graines condimentaires (coriandre) ;

— la constance des envois de dattes et d'éponges ;

— le développement des expéditions de sel marin qui ont presque doublé par rapport à l'an dernier.

Tableau des principales exportations de la Tunisie vers les Pays-Bas
(en milliers de tonnes et de florins)

Désignation des produits	1952		1953	
	Q	V	V	Q
Minerais de fer	76.416	4.494	100.414	6.045
Phosphates	67.818	4.309	11.510	615
Sel	1.824	49	3.225	90
Terre réfractaire	—	—	190	30
Coriandre	—	—	16	19
Eponges	1	16	1	18
Dattes	9	14	9	14
Orge	5.292	1.566	—	—
Chiffons et laine d'effilochage	15	47	—	—
Légumes secs	139	40	—	—
Total	151.606	10.573	115.425	6.885

Cette diminution des exportations tunisiennes est d'autant plus inquiétante qu'elle intervient à une époque au cours de laquelle les autorités néerlandaises ont progressivement abandonné les mesures restrictives qu'elles avaient imposées à l'importation à l'Étranger.

Le marché néerlandais offre cependant de réelles possibilités pour les exportateurs tunisiens et il n'est pas inutile de reprendre à cet effet le tableau des fournitures de la Régence par rapport aux importations totales des Pays-Bas, pour nos principaux produits d'exportation.

Quantités exprimées en tonnes

Désignation	Importations totales	Importations de Tunisie
A) Céréales et légumineuses :		
Orge	293.338	—
Fèves et féverolles	9.968	—
Pois et lentilles autres que de semence ..	10.521	—
Caroubes	5.523	—
Anis - Coriandre	276	16
Ecorces d'agrumes	766	—
B) Fruits et Légumes :		
Dattes : emballages de 1 kg. ou moins ..	130	9
» 1 kg. à 10 kg.	6	—
» plus de 10 kg.	584	—
Oranges	89.866	—
Mandarines	4.410	—
Citrons	4.607	—
Pamplemousses	2.197	—
Amandes	2.534	—
C) Industries alimentaires :		
Olives - Câpres	2	—
Conserves de sardines	466	—
Concentré de tomates	1.458	—
Conserves d'abricots	69	—
Huile d'olive brute	17	—
Huile d'olive raffinée	19	—
Sel marin	5.726	3.225
D) Vins :		
Vins en fûts (hectol.)	64.380	—
E) Produits végétaux :		
Huiles essentielles	1.088	—
Liège brut	4.865	—
Déchets de liège	108	—
Liège (autres)	1.892	—
Ebauchons de bruyère	19	—
F) Produits minéraux :		
Minerai de fer	1.267.282	100.414
Minerai de zinc	56.372	—
Terres réfractaires	267.243	190
Phosphate naturel	444.531	11.510
» moulu	1.126	—
G) Peaux et matières premières textiles		
Peaux de mouton	1.554	—
» de chèvres	45	—
Laine	12.892	—
H) Articles artisanaux :		
Tapis points noués (M ²)	46.824	—
Vannerie	105	—
I) Produits divers :		
Eponges	11	1

Ces chiffres sont suffisamment éloquents ; ils prouvent d'une façon péremptoire que la diminution des ventes de la Tunisie aux Pays-Bas ne saurait être attribuée à des réglementations restrictives pas plus qu'à une diminution des achats hollandais.

Et c'est justement la libération de ce marché et le rétablissement des finances extérieures néerlandaises qui, en permettant aux importateurs d'orienter leurs achats dans le pays de leur choix, les ont amenés à se détourner de la Tunisie pour s'adresser à d'autres pays offrant des produits soit de meilleure qualité, soit surtout d'un prix plus intéressant.

Ces prix plus intéressants proviennent parfois du fait que certains pays producteurs accordent à leurs exportateurs des avantages substantiels.

L'Espagne, en fixant un taux artificiel pour la peseta et en accordant des facilités de rapatriement de devises au marché libre, nous concurrence avec ses agrumes, ses vins, son huile d'olive et ses oreillons d'abricots.

Les U.S.A. accordent ouvertement des ristournes aux expéditeurs d'agrumes (1 dollar à la caisse) et de jus de fruit.

Les exportateurs grecs d'éponges bénéficient d'avantages substantiels.

Quoi qu'il en soit, nombre d'articles tunisiens se présentent sur le marché néerlandais avec des différences de prix de l'ordre de 20 à 40% par rapport à la concurrence et c'est là la raison fondamentale de la baisse des exportations tunisiennes sur les marchés étrangers.

Dans le domaine de la qualité et de la présentation, les efforts des industriels transformateurs et des conditionneurs, joints à l'action des services de contrôle, permettent maintenant à la Tunisie d'offrir à l'étranger des produits dont la qualité peut, dans la plupart des cas, rivaliser avec celle des produits concurrents.

Mais il est un élément qui constitue un handicap sérieux pour certaines fabrications nouvelles : c'est l'ancienneté et la solidité des relations établies entre l'importateur et son fournisseur traditionnel.

Seul, un avantage de prix substantiel, ou la carence de son vendeur habituel, incitera ce dernier à considérer des offres d'une autre provenance. C'est là un élément dont nos exportateurs doivent tenir compte dans l'établissement de leurs prix pour les offres à destination du marché néerlandais.

Mais l'introduction et le maintien d'un produit déterminé sur un marché, outre un prix compétitif au départ et une qualité constante, exige aussi une action suivie auprès des acheteurs intéressés. Cette action suppose l'intervention d'un agent choisi avec discernement.

Enfin, il est un facteur sur lequel nous ne saurions trop insister,

C'est la propagande. Sous ce rapport, si la propagande collective entreprise par l'OFITEC est nécessaire, elle devrait pour produire tous ses effets, être complétée par une publicité directe auprès des importateurs - distributeurs ou des consommateurs.

Les sacrifices nécessaires en matière de prix, ont déjà été consen-

tis en ce qui concerne les exportations de phosphates et la reprise des expéditions contribuera très certainement à améliorer sensiblement la balance commerciale en 1954.

Les possibilités offertes par le marché néerlandais justifieraient un effort similaire dans d'autres branches de l'exportation tunisienne.

On citera particulièrement à cet effet :

- les orges et les légumineuses objets d'une très forte demande pour l'alimentation du bétail ;
- les agrumes dont l'importation est en progression constante ;
- les conserves de poissons ainsi que les sous-produits ;
- les produits du liège.

Ce n'est, en effet, qu'en élargissant l'éventail de ses exportations sur les divers marchés que la Tunisie pourra obtenir une plus grande stabilité de ses échanges extérieurs et assurera pour les années à venir le placement d'excédents de production que le marché métropolitain ne sera pas toujours en mesure d'absorber.

Albert ALZIEU,
*Chef du Département
de l'Expansion Commerciale
à l'O. F. I. T. E. C.*